

## Demande discrétionnaire

### QU'EST-CE QU'UN PPCMOI ?

Le PPCMOI est un outil réglementaire qui permet d'autoriser certains projets alors qu'ils ne sont pas conformes à la réglementation d'urbanisme, et ce, sans nécessairement modifier les normes du règlement de zonage. Il est utilisé dans différents cas de projets particuliers tel que des projets d'envergure, des projets devant composer avec des caractéristiques spécifiques et complexes ou encore dont la localisation est problématique. Malgré que le projet faisant l'objet d'un PPCMOI puisse déroger à la réglementation d'urbanisme, il doit absolument respecter les objectifs du plan d'urbanisme.

### OBJECTIF DU PPCMOI

Le PPCMOI permet la réalisation de certains projets particuliers selon la technique du « zonage par projet ». Celle-ci consiste à créer des normes de zonage spécifiques au projet et non à l'ensemble de la zone dans laquelle il se situe. Il s'agit donc d'une technique permettant d'encadrer certains projets au cas par cas, tout en conservant le cadre réglementaire de la zone concernée lorsqu'on souhaite continuer à appliquer les normes de zonage déjà établies.

### CAS D'APPLICATION D'UNE DEMANDE DE PPCMOI

Un projet peut faire l'objet d'une demande de PPCMOI lorsqu'il déroge à l'un des règlements suivants:

- Règlement de zonage de l'arrondissement concerné;
- Règlement sur le lotissement de l'arrondissement concerné;
- Règlement CO-2009-578 sur les permis et certificats.

Toute demande d'autorisation d'un PPCMOI sera évaluée selon une série de critères afin de vérifier l'acceptabilité du projet. La liste des critères d'évaluation se trouve dans le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de chacun des arrondissements.

### DOCUMENTS À FOURNIR

- Formulaire de demande de PPCMOI fourni par la Ville;
- Plan d'implantation ou certificat de localisation des occupations et constructions prévues;
- Plans et élévations;
- Perspectives des bâtiments;
- Photos;
- Tout autres(s) document(s) pertinent(s)

\* Prendre note que cette liste de documents est non exhaustive, il s'agit de la documentation générale. Vous devrez vous référer au *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* de votre arrondissement pour obtenir la liste complète des documents qui peuvent être nécessaire à fournir, dépendamment de votre projet.

### COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE ?

Nous vous invitons à utiliser le service de permis en ligne pour formuler votre demande à [permisenligne.longueuil.quebec](https://permisenligne.longueuil.quebec)  
Pour plus de renseignements, communiquez avec le comptoir de services de l'urbanisme au 450 463-7311

**\*MISE EN GARDE :** Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.